

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
17 JANVIER 2008**

Membres présents :

MM. Jean pierre BOTTERO, Philippe VIZIER, Yvette PELISSIER, Michel POMIER, Raymonde BOTTERO, Nicole HERNANDEZ, Marius MARGARIA, Mmes et MM Christiane CHICHERIO, Roselyne LANGLOIS, Yvette GIORDANO, Martine DUPEUBLE, Danièle HARSIGNY, Priscille BRESSAN, Pierre-Jean ALFONSI, Claude PUGNERES, Guy COURSIMAULT, Bernard DOLE, Michel DOTTO, PETIT Anne-Marie

Membres représentés :

M. CAPINERO René pouvoir à Mme PELISSIER Yvette
Mme MERCIER pouvoir à M. VIZIER Philippe
M. BARATTOLO Claude pouvoir à M BOTTERO Jean pierre

Absents excusés :

Mmes FABRE Joëlle, SCAGLIA Marie-ange, GAL Sylvie, THIMOLEON Jean pierre, GRAILLE Michel

1. Décision modificative n° 3- budget Commune 2007

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement, au sens de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal adopte, à la majorité des voix moins 4 oppositions, la décision modificative n° 3.

2. Décision modificative n ° 1 – budget service de l'eau 2007

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement, au sens de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal adopte, à la majorité des voix moins 4 abstentions, la décision modificative n° 1.

3. Décision modificative n°1 – budget lotissement la colle noire 2007

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement, au sens de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal adopte, à la majorité des voix moins 1 oppositions et 3 abstentions, la décision modificative n° 3.

4. Vote des 4 taxes locales directes 2008

En application de l'article L 2331-3 du CGCT, la commune doit adopter les 4 taxes locales directes de l'exercice 2008.

Les taxes restent inchangées par rapport à l'exercice 2007 soit :

Taxe d'habitation : 8,36
Taxe foncière bâtie : 10,60
Taxe foncière non bâtie : 44,61
Taxe professionnelle : 13,01

Le produit fiscal attendu s'élèverait à 1 976 000 □.

Le conseil municipal adopte à la majorité des voix moins 2 abstentions, les taux des 4 taxes locales directes.

5. Subventions aux associations 2008

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des voix les subventions à verser aux associations en ce qui concerne l'exercice 2008, pour un montant total de 101 000 □.

6. Adoption du budget primitif de la Commune 2008

A la majorité des voix moins 1 opposition et 3 abstentions, le Conseil Municipal adopte par chapitre le budget de la commune afférant à l'exercice 2008 tel que ci-après précisé :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 442 000 □
Recettes : 4 442 000 □

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 187 663,67 □
Recettes : 3 318 663,67 □

7. Adoption du budget primitif – service de l'eau 2008

A la majorité des voix moins 4 abstentions, le Conseil Municipal adopte par chapitre le budget du service de l'eau afférant à l'exercice 2008 tel que ci-après précisé :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 965 082,17 □
Recettes : 965 082,17 □

INVESTISSEMENT

Dépenses : 232 001,21 □
Recettes : 232 001,21 □

8. Adoption du budget primitif du service de l'assainissement 2008

A la majorité des voix moins 4 abstentions, le Conseil Municipal adopte par chapitre le budget du service de l'assainissement afférant à l'exercice 2008 tel que ci-après précisé :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 225 000

Recettes : 225 000

INVESTISSEMENT

Dépenses : 99 030,61

Recettes : 99 030,61

9 Adoption du budget primitif – lotissement la colle noire 2008

A la majorité des voix moins 1 opposition et 2 abstentions, le Conseil Municipal adopte par chapitre le budget du lotissement la colle noire afférant à l'exercice 2008 tel que ci-après précisé :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 877 814,23

Recettes : 2 877 814,23

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 031 700

Recettes : 3 031 700

10 Demande de subventions et passation des contrats pour le 9eme festival international de Guitares 2008

A la majorité des voix moins 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise le maire à signer les contrats de cession avec les différentes sociétés de production.

11. Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le maire a signer la convention entre le préfet et la commune.

12. Classement des voies privées au lotissement « val des cèdres »

A l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise la mise en œuvre d'une enquête publique voirie et autorise le maire à désigner un commissaire enquêteur.

13. Convention de versement périodique d'acomptes à l'agence de l'eau

La loi sur l'eau de 2006 a instauré la perception de redevances dans les communes au profit de l'agence de l'eau :

- redevance sur la pollution domestique
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la convention de versement d'acomptes à l'agence de l'eau et autorise le maire à la signer.

14. Création d'emplois

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la création des emplois d'adjoint d'animation 2eme classe, et d'adjoint administratif 1ere classe suite à la réussite au concours d'un agent de la commune.

15. Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève de personnel

Le ministre de l'éducation nationale a décidé de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré. Le conseil municipal moins 1 opposition et 3 abstentions, approuve la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève du personnel enseignant et autorise le maire à signer la convention.

16. Elargissement d'un chemin rural – cessions de parcelles

Le conseil municipal approuve l'élargissement du chemin (accès à la future station d'épuration) quartier le plan occidental et autorise le maire à signer les actes de cession.